

## Atos se félicite de la recommandation d'ISS aux actionnaires d'Atos de voter **CONTRE** les quatre projets de résolutions supplémentaires proposés par trois actionnaires activistes

- *Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS »), l'une des principales agences indépendantes de conseil en vote, recommande aux actionnaires de voter **POUR** toutes les résolutions initialement proposées par le Conseil d'Administration d'Atos (Résolutions 1 à 24)*
- *Le Conseil d'Administration d'Atos invite les actionnaires à suivre la recommandation d'ISS et à voter **CONTRE** tous les projets de résolutions supplémentaires proposés par trois actionnaires activistes. En particulier, **ISS recommande aux actionnaires de voter CONTRE** :*
  - *La révocation de M. Bertrand Meunier, de Mme Aminata Niane et de M. Vernon Sankey de leur mandat d'administrateur (Résolutions « A », « B », « C »)*
  - *La nomination de M. Léo Apotheker en tant qu'administrateur (Résolution « D »)*

**Paris, le 14 juin 2023** – Atos (la « Société »), un des leaders mondiaux de la transformation digitale, du calcul haute performance et des infrastructures informatiques, annonce que la société internationale indépendante de conseil en vote *Institutional Shareholder Services Inc.* (« ISS ») recommande aux actionnaires de voter **POUR** toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration d'Atos (Résolutions 1 à 24). De plus, ISS recommande aux actionnaires de voter **CONTRE** les quatre projets de résolutions supplémentaires (Résolutions « A », « B », « C », « D ») proposés par trois actionnaires activistes détenant chacun moins de 1%<sup>1</sup> des actions de la Société.

Le 2 juin 2023, ces trois actionnaires activistes ont demandé l'ajout de cinq nouveaux projets de résolutions et d'un point sans vote des actionnaires à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, prévue pour le 28 juin 2023 :

- La révocation de M. Bertrand Meunier, Mme Aminata Niane et M. Vernon Sankey de leur mandat d'administrateur (ajoutée à l'ordre du jour de l'AGM 2023 au titre des résolutions « A », « B », « C ») ;
- La nomination de M. Léo Apotheker en tant qu'administrateur (ajoutée à l'ordre du jour de l'AGM 2023 au titre de la résolution « D ») ; et
- Le rétablissement du rôle d'administrateur indépendant référent attribué à un administrateur indépendant (que le Conseil d'Administration a décidé de ne pas ajouter

---

<sup>1</sup> A la date de la demande, Sycomore Asset Management SA, détenteur de 299 303 actions Atos (0,27% du capital social émis par Atos), ASDI SAS, détenteur de 762 294 actions Atos (0,69%), et NACTIS SAS Family Office, détenteur de 1 002 273 actions Atos (0,90%), sont collectivement les "Actionnaires Requérants". Il convient de noter que la société a reçu deux demandes émanant des mêmes auteurs. Dans l'une de ces demandes, Sycomore Asset Management indique qu'elle est détentrice de 936.515 actions, tandis que dans l'autre, elle indique qu'elle est détentrice de 299.303 actions. Hormis ces chiffres, il n'y a pas de différences dans le contenu de ces lettres.

à l'ordre du jour compte tenu qu'il est sans objet et n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables<sup>2</sup>).

- Le point sans vote des actionnaires concerne la démission de M. Bertrand Meunier, de Mme Aminata Niane et de M. Vernon Sankey de leur mandat d'administrateur.

Après avoir examiné et ajouté les résolutions applicables à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration, y compris les administrateurs représentant les salariés, a décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires de voter **CONTRE** ces résolutions.

Dans son rapport publié le 13 juin 2023, ISS, qui soutient la recommandation du Conseil d'Administration d'Atos, souligne les points suivants<sup>3</sup> :

- « ... la partie dissidente ne s'est pas opposée à la stratégie de redressement proposée et n'a pas présenté de proposition pour améliorer les performances opérationnelles... la partie dissidente n'a pas présenté d'arguments suffisamment convaincants pour justifier un changement à ce stade ».
- « ... il n'y a pas de preuve tangible que le Conseil, qui a été considérablement renouvelé au cours des dernières années, ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Enfin, nous notons que le calendrier de la campagne de la partie dissidente et la nomination tardive de son candidat soulèvent également des questions ».

**Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration d'Atos, a déclaré à propos de la recommandation d'ISS** : « Nous sommes heureux du soutien d'ISS et de sa recommandation aux actionnaires de voter **CONTRE** tous les projets de résolutions dissidents ajoutés dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte 2023 d'Atos. La recommandation d'ISS souligne l'amélioration continue de notre gouvernance ainsi que notre plan de transformation en cours, mis en œuvre par une équipe de direction hautement qualifiée et un Conseil d'Administration aux compétences diverses. Alors que nous continuons à produire des résultats meilleurs que prévu, il est important que nous poursuivions sur notre lancée afin de libérer pleinement la valeur au sein de nos activités et ce, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes ».

Le Conseil d'Administration d'Atos encourage les actionnaires à voter **POUR** toutes les résolutions qu'il a proposé afin de soutenir la transformation en cours qui a déjà fait ses preuves (Résolutions 1 à 24) et de suivre la recommandation d'ISS et de voter **CONTRE** les Résolutions « A », « B », « C » et « D » proposées par trois actionnaires activistes visant à déstabiliser l'entreprise.

Les actionnaires inscrits en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale 2023, soit le 26 juin 2023, à 00h00, heure de Paris, ont le droit de voter.

D.F. King Ltd. agit en qualité de mandataire d'Atos pour l'Assemblée Générale Mixte 2023. Les questions concernant le processus de vote peuvent être adressées à : [david.chaselopes@dfkingltd.co.uk](mailto:david.chaselopes@dfkingltd.co.uk) // +33 6 72 54 69 79.

<sup>2</sup> Cf. addendum à la brochure de convocation. (en anglais: <https://atos.net/wp-content/uploads/2023/06/atos-convening-brochure-addendum-2023.pdf>; en français: <https://atos.net/wp-content/uploads/2023/06/atos-convocation-brochure-addendum-2023.pdf>).

<sup>3</sup> Traduction indicative de l'anglais. L'autorisation de citer le rapport d'ISS n'a pas été demandée ni obtenue.

### À propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 110 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel d'environ 11 milliards d'euros. Numéro un européen du cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées pour tous les secteurs, dans 69 pays. Pionnier des services et produits de décarbonation, Atos s'engage à fournir des solutions numériques sécurisées et décarbonées à ses clients. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le Groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

### Contacts

**Relations Investisseurs :** Thomas Guillois +33 6 21 34 36 62  
[thomas.guillois@atos.net](mailto:thomas.guillois@atos.net)

**Médias :** Anette Rey +33 6 69 79 84 88  
[anette.rey@atos.net](mailto:anette.rey@atos.net)